



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/069

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. François TATTI
Au nom du groupe «PRIMA A CORSICA »**

Monsieur le Président,

La plateforme portuaire de Bastia doit être reconfigurée pour répondre à plusieurs défis en matière de sécurité, d'accessibilité et d'adaptation aux besoins nouveaux en tenant compte de l'activité croisière.

À l'appui de ce constat, des études avaient été engagées et un débat public organisé en 2007 sous l'égide de la Commission nationale du débat public. À l'issue de ce dernier, l'option consistant en une extension du port actuel avait été écartée tout autant par les pouvoirs publics, l'Assemblée de Corse, que la très large majorité des acteurs directs et indirects de l'économie de la mer.

Le site de la Carbonite avait, quant à lui, été choisi pour accueillir la nouvelle infrastructure portuaire dans la mesure où il répondait de manière la plus satisfaisante possible à l'ensemble des besoins exprimés par la population et les professionnels. En effet, il présenterait l'avantage de répondre à 4 enjeux majeurs :

- conforter la position de Bastia comme place forte de la stratégie maritime corse en répondant à l'évolution des échanges et des trafics (volet portuaire);
- développer l'emploi, mieux accueillir et habiter (volet urbain, balnéaire et touristique) ;
- améliorer la qualité de vie en ayant un impact positif sur les déplacements et la qualité de l'air (volet mobilité) ;
- limiter et compenser les impacts environnementaux (volet environnemental).

Enfin, concernant les aspects environnementaux, un comité scientifique indépendant a été mandaté par l'Assemblée de Corse pour déterminer les enjeux. Conformément à l'avis du Conseil national de protection de la nature, le représentant de l'Etat a pris en 2013 un arrêté définissant les mesures compensatoires à mettre en œuvre afin que ce projet d'intérêt public majeur puisse être réalisé, notamment la création d'une réserve naturelle.

En 2015, l'Assemblée de Corse adoptait les modalités de mise en œuvre des mesures compensatoires. Des études complémentaires ont également été décidées sur l'insertion urbaine, la mise en place d'un mode de transport multimodal, le financement du projet et, enfin, sur l'impact du projet sur le cordon lagunaire de la Marana.

Alors que le résultat des études n'a pas été dévoilé vous avez évoqué l'existence d'une alternative au projet du port de la Carbonite qui serait proposée aux corses prochainement.

Sans parler du fond à ce stade, ce qui n'est pas possible en l'absence d'informations, cette situation interpelle au plan de la conduite du projet et de la méthode d'association de l'Assemblée de Corse. Les élus qui, comme moi, souhaitent avancer sur ce dossier peuvent avoir, à tort je l'espère, le sentiment d'une remise en cause des décisions de l'Assemblée.

Je sais que vous partagez la volonté de donner à notre île les équipements dont elle a besoin pour se développer de manière durable. Parmi ceux-ci, figure un nouveau port de Bastia, considéré par beaucoup comme une infrastructure de rattrapage.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de nous indiquer précisément l'état d'avancement des études décidées par notre Assemblée et la méthode retenue pour associer l'ensemble des groupes politiques à la réflexion.